

Relevé de décisions

RÉF. **Bulac/04/124** AFFAIRE SUIVIE PAR Marie-Lise Tsagouria
TÉL. +33 (0) 1 53 46 15 60 MÉL. marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr

DATE 31 décembre 2004

RÉUNION **Conseil d'administration**
25 novembre 2004

PARTICIPANTS

ADMINISTRATEURS

Mme Marie-Françoise BISBROUCK (Paris IV)
M. Yves CHEVRIER (EHES)
Mme Cristina CRAMEROTTI (EFEO)
Mme Catherine GAILLARD (Paris I)
Mme Nelly GUILLAUME (Paris III)
Mme Roberte HAMAYON (EPHE)
M. Claude JOLLY (Enseignement supérieur - DES)
M. Gérard LENCLUD (CNRS)
M. Éric MEYER (INALCO)
M. Alain PEYRAUBE (Recherche)
M. Daniel RENOULT (Enseignement supérieur - IGB)
Mme Cécile SAKAI (Paris VII)

MEMBRES DE DROIT

M. Patrick MICHAUD, Agent comptable
Mme ANTON, représentant M. Maurice QUENET,
Recteur de l'académie, Chancelier des Universités de
Paris, Commissaire du gouvernement
M. Claude SANCHEZ, représentant M. Paul
THÉVENIN, Receveur général des finances, Contrôleur
d'État
Mme Marie-Lise TSAGOURIA, Directeur

INVITÉ

M. Maurice GARDEN, Président du conseil scientifique

EXCUSÉS M. Cyril GRANGE (Recherche)

PROCHAINE RÉUNION **1^{er} avril 2005 à 14 heures**
En Sorbonne

Ordre du jour

- 1— Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 10 juin 2004
- 2— Modalités d'amortissement
- 3— Décision budgétaire modificative n°2
- 4— Programme d'activité 2005
- 5— État prévisionnel des recettes et des dépenses 2005
- 6— Compte rendu du conseil scientifique du 18 juin 2004
- 7— Organigramme du GIP BULAC
- 8— Conventions et contrats :
 - adhésion au consortium Cocktail pour l'utilisation de JEFYCO
 - avenant au bail pour la location des locaux Wattignies
- 9— Questions diverses
 - convention avec l'université Paris III pour la gestion des locaux Wattignies



1 — Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 10 juin 2004

Le président propose que les comptes rendus soient, préalablement aux séances du CA, transmis par courriel aux membres du conseil d'administration. Les observations formelles seront intégrées directement et celles relatives au fond délibérées lors de la séance suivante. Madame TSAGOURIA suggère de publier les comptes rendus du CA, après validation, sur le site web du GIP BULAC.

Après accord de l'assemblée sur ces deux points, le compte rendu du CA du 10 juin est adopté à l'unanimité.

2 — Modalités d'amortissement

L'agent comptable et le contrôleur financier confirment que les taux et les durées proposés sont en adéquation avec les règles comptables.

Les modalités d'amortissement sont approuvées à l'unanimité.

3 — Décision budgétaire modificative n°2

La décision budgétaire modificative n°2 (DBM2) a un objet limité quant aux dépenses directes. Le seul changement notable consiste en l'intégration de 18 462,00 € au titre de la dotation aux amortissements pour l'année 2004 sur le compte 68. Les charges sociales sont réajustées pour prendre en compte les cotisations ASSEDIC au 1^{er} octobre 2004.

Les charges indirectes de la DBM1 se trouvent complétées par les charges réelles de personnel suite aux nominations de septembre 2004. Sont également intégrées les charges patronales dues par l'État. L'écart par rapport à la DBM1 semble important, mais correspond mieux à la réalité budgétaire. Les recettes indirectes, somme des participations de l'État aux charges locatives et salariales, augmentent dans les mêmes proportions.

Les postes mis à la disposition du GIP par l'État correspondent à des créations.

L'adoption de la DBM2 se fait à l'unanimité.

4 — Programme d'activité 2005

a) Suivi de la maîtrise d'ouvrage

L'architecte retenu par le jury le 8 septembre dernier devrait être officiellement désigné comme maître d'œuvre lors de la réunion du 2 décembre de la commission permanente de la Région Île-de-France.

Une opération de communication autour du projet architectural devrait être menée début 2005 par la Mairie du 13^{ème} arrondissement, en association avec la BULAC et l'INALCO.

Le recteur a demandé au préfet de région l'inscription sur le budget 2005 du fonds de concours correspondant

à la part État des travaux. Si l'autorisation de programme est bien accordée, il restera à compléter la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par un avenant correspondant à la phase travaux.

Après finalisation du marché de maîtrise d'oeuvre la phase d'étude devrait mobiliser l'équipe de projet pendant 8 à 10 mois.

Le calendrier prévisionnel actualisé prévoit un achèvement des travaux fin 2008 - début 2009.

b) Fonctionnement du GIP

L'objectif fixé au dernier CA a été atteint : mise à jour de la paye, des cotisations sociales et de la comptabilité.

La formalisation de la mise à la disposition du GIP de fonctionnaires par le rectorat demeure en attente. Monsieur JOLLY conseille de contacter à nouveau la DPMA sur ce dossier.

Madame TSAGOURIA présente le projet de création d'une régie d'avance pour des petites dépenses ou le remboursement d'achats de livres à l'étranger.

c) Chantier documentaire

Le **récolement** de 22 000 titres de **périodiques**, qui s'achèvera en janvier ou février 2005, s'inscrit comme un préalable à une réflexion commune sur la gestion des abonnements. Une première analyse, sans doute partielle, sera proposée au prochain CA.

Le **récolement des monographies** devra suivre le chantier de rétroconversion des catalogues. Des éléments concernant l'organisation du chantier de récolement seront présentés au prochain CA.

Monsieur RENOULT suggère d'envisager le stockage direct des doublons au CTLES avant le déménagement. Monsieur GARDEN insiste sur la nécessité d'interroger les chercheurs avant de prendre toute décision concernant les doublons.

Les méthodes d'identification et de catalogage des ouvrages destinés au libre-accès font l'objet d'une réflexion depuis septembre 2004. Le **chantier libre-accès** est étroitement lié aux autres. Il nécessite beaucoup d'opérations préliminaires (établir le système de classement, choisir les codes-barres et les antivols...) et d'opérations finales (reliure...) avant l'ouverture. Ce chantier concerne environ 150 000 à 170 000 volumes. La capacité réelle des salles sera confirmée après la phase d'étude architecturale. Messieurs GARDEN et MEYER précisent que les grandes orientations documentaires seront soumises au prochain conseil scientifique, y compris les choix à faire pour le libre-accès.

Madame SAKAI demande des précisions quant au **mode de classement** des ouvrages dans les salles.

Madame TSAGOURIA répond que la proposition faite au conseil scientifique sera celle d'un classement à trois niveaux :

- étude/recherche,
- géographique,
- disciplinaire.

Monsieur CHEVRIER indique que les arbitrages seront plus aisés à opérer pour la zone étude que pour celle affectée à la recherche. Il insiste, avec Monsieur LENCLUD, sur la nécessité de l'implication des chercheurs, mais en leur demandant d'élargir leur point de vue au-delà de leur seul domaine.

Prenant l'exemple du domaine chinois, Monsieur PEYRAUBE fait état de deux modes de classement opposés : à l'Université de Berkeley, le classement est géographique, puis disciplinaire, à l'Université de Santa Barbara, disciplinaire puis géographique, ce qui semble plus pertinent, mais les utilisateurs s'y retrouvent moins bien. Il évoque aussi la possibilité de classer séparément ou non les documents en langues originales.

Madame TSAGOURIA annonce que la mise en place du catalogue commun MILLENNIUM à la fin du mois de janvier modifiera les méthodes de travail. Elle entraînera la définition de procédures communes et l'utilisation de référentiels partagés. Par ailleurs, le **lancement du module d'acquisition** s'effectuera le plus tôt possible afin de se caler sur la période annuelle d'exécution budgétaire.

Monsieur GARDEN s'enquiert des **modalités d'arbitrage** pour optimiser les acquisitions de périodiques. Madame TSAGOURIA répond que ces décisions interviendront après concertation entre les différents établissements membres du projet.

Concernant les **moyens** destinés au chantier documentaire, le budget destiné aux acquisitions sera légèrement revu à la baisse en 2005, les demandes n'atteignant pas les prévisions. En revanche, la mise à niveau du catalogage et le récolement représentent des tâches fondamentales pour le GIP BULAC. En témoigne le recrutement supplémentaire prévu de contractuels assignés à ces opérations, ce qui explique l'importance de la masse salariale en regard des autres postes.

Madame SAKAI remercie le GIP BULAC d'avoir bien voulu recevoir en dépôt et pour catalogage le fonds coréen de Paris VII. Elle se renseigne sur l'**avenir des contractuels**.

Monsieur RENOULT rappelle que les contractuels employés par le GIP BULAC le sont à titre strictement temporaire et qu'il est nécessaire d'être très attentif à ce point.

Madame TSAGOURIA précise que, pour la plupart des contractuels, ces emplois servent à financer leurs études, d'où une assez forte rotation. Concernant l'effectif prévisionnel à terme de la BULAC, il est estimé à environ 110/120 postes. L'anticipation qualitative des emplois reposera sur une approche très fine de la définition du nouveau statut de la bibliothèque.

Madame GUILLAUME rappelle que la réflexion sur les personnels contractuels devra aussi inclure les 24 agents actuellement sous contrat à la BIULO : spécialistes de langues chargés des acquisitions et du catalogage pour la plupart d'entre eux, ils travaillent 10 heures hebdomadaires et il faut près de deux années avant qu'ils ne soient techniquement autonomes.

d) Chantier informatique

Eu égard à leur complexité, les différents chantiers informatiques avancent de manière satisfaisante. Madame TSAGOURIA précise que la fusion des ILN (International Library Number) conduit le GIP à supporter le coût des licences (environ 17 000 €). Signe important de l'avancée des travaux, l'**ouverture du catalogue** – au minimum en écriture latine – est prévue pour le 24 janvier 2005, quitte à en compléter le chargement ultérieurement. Le calendrier concernant les procédures de catalogage en écritures non latines est partiellement subordonné à celui du SUDOC. Le **site web**, en cours de finalisation, démarrera vers mi-décembre. En revanche, le dossier “ collection numérique ” restera en suspens en 2005, faute de temps et de moyens suffisants à y consacrer.

e) Conversion rétrospective

Le programme-test de conversion rétrospective mené en 2004 permet de préparer un marché portant pour 2005 sur 100 000 à 130 000 fiches. L'appel d'offres sera lancé vers le 15 décembre. Seront traités en priorité les fichiers en caractères latins étendus, le domaine non latin se trouvant soumis aux avancées du SUDOC.

Monsieur CHEVRIER rappelle que la rétroconversion suppose un long travail préalable sur des fichiers qui doivent posséder un niveau minimum de qualité. Monsieur JOLLY insiste néanmoins sur le fait que l'on ne doit en aucun cas espérer obtenir une qualité équivalente par rétroconversion à celle d'un *recatalogage livre en main*. Par ailleurs, il s'étonne de l'estimation à deux euros par fiche. Madame TSAGOURIA répond que cette prévision a été faite en fonction des résultats du programme-test : la procédure d'exemplarisation automatique récemment mise en place par l'ABES fait effectivement baisser sensiblement le coût moyen par fiche.

f) Conservation

Madame TSAGOURIA prévoit une importante montée en charge du programme de reliure liée au développement du chantier libre-accès.

Sont incluses les opérations de renforcement et d'équipement en code-à-barres et antivol des documents.

g) Préparation du futur statut de la BULAC

Vu le caractère fédératif du projet, la définition de ce futur statut appelle une forte implication des organismes partenaires. En l'état actuel des textes, deux hypothèses sont envisageables : soit créer un établissement public administratif (EPA), soit faire évoluer le statut actuel de GIP.

Une réunion de travail se tiendra le 10 décembre. Dans cette perspective, Monsieur RENOULT rédigera un avant-projet de statut EPA, Madame TSAGOURIA un avant-projet de GIP. Monsieur JOLLY établira une simulation de répartition des droits de bibliothèque.

Le programme d'activité est adopté à l'unanimité.



5 — État prévisionnel des recettes et des dépenses 2005

Madame TSAGOURIA souligne l'augmentation importante de la subvention de la DES (Sous-direction des bibliothèques et de la documentation), qui passe de 762 000 € en 2004 à 1 000 000 € en 2005. Par ailleurs, 280 000 € sont alloués par le ministère pour la gestion du site Wattignies (abritant les deux équipes de projet Sainte-Barbe et BULAC). La participation des membres reste stable à 67 500 €. Les prévisions de charges de personnels s'appuient sur les chiffres de fin 2004. Les investissements évoluent à la baisse car les acquisitions majeures sont déjà faites.

Monsieur RENOULT soumet le budget primitif 2005 au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

6 — Compte rendu du conseil scientifique du 18 juin 2004

Monsieur GARDEN, président du conseil scientifique, précise que la liste des membres pourra être complétée par un ou deux noms. Il observe qu'il n'y a pas encore de représentant pour l'aire africaine.

Le CS œuvre en priorité sur la politique documentaire : il doit déterminer les aspects à développer en fonction des axes de formation et de recherche. L'apport des personnalités étrangères se révèle très fructueux.

Un tour de table permet de faire le point sur les partenariats de la BULAC (BNF, Collège de France...) qui se mettent en place avec plus ou moins de facilité. Monsieur RENOULT, appuyé par Messieurs CHEVRIER et JOLLY, précise que la BULAC doit jouer un rôle important dans la coordination des acquisitions en Île-de-France.

Monsieur GARDEN propose que le CA et le CS se communiquent leurs informations, en échangeant notamment leurs comptes rendus respectifs, cette idée est approuvée par l'assemblée. Il est également suggéré de diffuser le programme d'activité 2005 aux membres du CS.

7 — Organigramme du GIP BULAC

Madame TSAGOURIA soumet aux participants le projet d'organigramme du GIP BULAC. Elle souligne l'importance qu'il y a à créer un centre informatique de gestion au sens des décrets n°71-342 et n° 71-343 du 29 avril 1971 et de la circulaire DGF/DPSER n° 189 du 23 octobre 1996 qui autorisent les personnels à percevoir les primes informatiques.

L'organigramme est adopté à l'unanimité du CA. Doivent y figurer le contrôleur financier et l'agent comptable, ainsi que les instances (conseil d'administration et conseil scientifique).



8 — Conventions et contrats

a) Adhésion au consortium Cocktail pour l'utilisation de JEFYCO

Madame TSAGOURIA indique qu'une cotisation de 3 000 € est à verser pour bénéficier de l'usage et de la maintenance du logiciel comptable JEFYCO. Elle souligne l'efficacité des négociations menées par Monsieur MICHAUD qui ont permis au GIP BULAC d'être dispensé de 6 000 € de droits supplémentaires. Ce dernier informe le CA, qu'en l'état actuel des avancées technologiques, ce logiciel s'avère être l'un des plus performants et économiques du moment.

L'adhésion au consortium Cocktail pour l'utilisation de JEFYCO est approuvée par les membres du CA.

b) Avenant au bail pour la location des locaux Wattignies

La charge de gestion du loyer et des dépenses liées au site Wattignies est confiée au GIP BULAC à compter du 1er janvier 2005. La signature d'un avenant au bail assurant le transfert de la Chancellerie vers le GIP BULAC est nécessaire.

Le CA approuve à l'unanimité la proposition d'avenant.

9 — Questions diverses

a) Convention avec l'université Paris III pour la gestion des locaux Wattignies

A partir de 2005 les locaux Wattignies, hébergeant le projet Sainte-Barbe – rattaché à l'université Paris III – et le GIP BULAC, seront gérés par ce dernier. La répartition par moitié des charges entre Paris III et le GIP BULAC se fera par le biais d'une convention que Monsieur RENOULT charge Madame TSAGOURIA et Monsieur MICHAUD de rédiger.

b) Prochaine réunion du CA

La prochaine réunion du CA est fixée au 1^{er} avril 2004 à 14 heures.

Les points suivants seront portés à l'ordre du jour :

- approbation du compte financier 2004
- rapport d'activité 2004
- premier bilan du récolement des périodiques
- programmation de la conversion rétrospective des catalogues

La séance est levée à 16h30.

